

et le manque d'instructeurs. Nous sommes à doubler le nombre de nos centres d'instruction. De fait, nous faisons plus encore, et, dans certains cas, nous revenons à la pratique suivie durant la dernière guerre. C'est-à-dire, nous prenons une unité partiellement formée et nous y joignons des hommes qui s'entraînent avec cette unité, après les avoir exercé au centre d'instruction élémentaire; afin de multiplier nos moyens d'instruction. Les hommes appelés se rendent dans des centres spéciaux d'instruction où des unités se chargent de les former.

Je mentionne ces faits pour indiquer que nous permettons une certaine flexibilité quant au logement des troupes afin que tous les hommes du service général qui s'enrôlent reçoivent une formation; nous avons ainsi notre minimum de 5,000 hommes outre ceux dont nous avons besoin pour atteindre 15,000 par mois.

M. DOUGLAS (Weyburn): La proportion pour le service général est de deux à un.

L'hon. M. RALSTON: Oui, c'est bien cela, si nous atteignons 10,000.

Il est un autre point qui m'intéresse beaucoup, et que l'honorable député de Hastings-Peterborough a mentionné. Il s'agit de la répartition du personnel appelé sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales pour les unités du territoire ou de la province d'où viennent les hommes. Cette situation s'est présentée dans l'Ouest et elle a donné lieu à nombre de plaintes. Une unité de la côte du Pacifique s'est montrée mécontente parce qu'on lui avait envoyé des soldats de l'Ouest central. La région intéressée avait tout simplement manqué d'hommes et il avait fallu compléter les cadres de l'unité en y ajoutant ces derniers. C'est au commandant de cette unité que j'ai dit: "Vous dites que notre effort de guerre doit être total, mais vous avez une unité qui manque de soldats. Ces hommes sont disponibles. Vous ne devriez pas, semble-t-il, les refuser pour la seule raison qu'ils ne viennent pas de chez vous ou de la région où a été recrutée votre unité." Je lui ai dit qu'il avait toute ma sympathie en ajoutant qu'à la dernière guerre nous n'avions pas, dans le bataillon qui m'était familier, refusé d'admettre les soldats de l'Ouest. Nous n'avions refusé personne, ni des côtes du Pacifique, ni de l'Ouest central, ni de l'Alberta, ni de la Saskatchewan, ni de Winnipeg, ni des autres endroits. Et je crains que ce ne soit aussi, jusqu'à un certain point, l'attitude que nous devrons adopter dans le présent conflit.

Toutefois, tout converge à affecter les recrues des territoires à leurs unités respectives chaque fois que la chose est possible. Il ar-

rive parfois que les opérations exigent de compléter certaines unités avec des recrues tirées d'autres territoires.

Je passe maintenant aux jeunes gens de dix-sept et dix-huit ans. Cette question relève du ministère des Services nationaux de guerre plutôt que du mien. J'ai dit qu'en ce qui me concerne les jeunes gens peuvent s'enrôler à dix-huit ans pour l'instruction professionnelle. L'honorable député a déclaré, et j'allais oublier ce point, que les règlements stipulant que les jeunes gens de dix-sept et dix-huit ans doivent se munir d'un permis pour occuper des emplois réservés devraient être modifiés. J'examinerai volontiers cette suggestion avec le ministre des Services nationaux de guerre, afin de savoir s'il est possible de le faire. Les règlements ne mentionnent pas les âges de 17 et 18 ans en vue de forcer les jeunes gens à s'enrôler. Si un jeune homme de 18 ans peut se placer dans un métier, n'est-il pas regrettable de le voir se consacrer à un emploi civil non essentiel?

M. HOMUTH: D'après la loi de mobilisation, plusieurs industries se consacrant entièrement à des travaux de guerre essentiels,—je songe à l'industrie textile, à l'industrie de la chaussure et à nombre d'autres,—sont classés comme non-essentiels. Je me rends compte que l'intention est de faire passer les hommes de l'industrie à l'armée et de les remplacer par des femmes. On ne saurait nier que c'est ce à quoi l'on vise. Or, des milliers de jeunes gens sortiraient des high schools d'ici quelques semaines. Il est impossible de les embaucher dans les industries où on aurait grandement besoin d'eux. On classe ces industries parmi les industries non-essentiels, alors qu'elles sont aussi essentielles que plusieurs autres. Je le répète, le but visé est d'écarter ces hommes afin de les remplacer par des femmes. Il n'existe aucune raison pour empêcher ces garçons de 17 ans d'entrer dans les industries occupées à des entreprises de guerre et classées par la loi dans la catégorie des industries non essentielles. Ils pourraient y accomplir, pendant trois ou quatre mois, un travail très important. Aujourd'hui, en vertu de la loi, ils doivent se contenter de travailler sur la ferme—où la plupart ne sauraient absolument rien faire—ou dans une usine de munitions ou une industrie essentielle. La plupart d'entre eux ne pourraient rendre aucun service dans ces usines car les hommes dont elles ont besoin sont des ouvriers expérimentés: préposés aux tours, machinistes et le reste. Les garçons de 17 ans sont placés dans une impasse et, cependant, les industries absolument essentielles à la guerre ne peuvent les employer à moins d'être placées dans la catégorie des industries essentielles. L'industrie que je connais le mieux est celle des textiles